



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE
LISTE DES DOCUMENTS



Type de visa: Long séjour (plus de 90 jours)

Motif du voyage: Salarié détaché ICT

Un visa « salarié détaché ICT » peut être délivré aux salariés en mobilité intragroupe, détachés, qui viennent en France sur un emploi de cadre supérieur ou pour apporter une expertise au sein du groupe sans signer de contrat de travail en France et pour une durée maximale de trois ans.

O = Document original

C = Photocopie

T = Traduction

Y = Obligatoire

Notes	Documents	O	C	T
	Une photo d'identité, récente et aux normes En couleur, 3.5 cm x 4.5 cm sur fond blanc uni, prises dans les 6 mois passés. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ. Cabine automatique de photo est disponible au centre. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique Services à valeur ajoutée.	Y		
	Formulaire de demande de visa long séjour Le demandeur peut télécharger et remplir le formulaire en cliquant « Liens et téléchargements ».	Y	Y	
Obligatoire si non-détenteur d'un passeport chinois	Permis de résidence chinois Un demandeur étranger doit être titulaire d'un Permis de résidence chinoise d'une durée de validité de 6 mois ou plus ou un permis de résidence permanente. Le titulaire d'un visa chinois à une seule entrée ou à entrées multiples n'est autorisé à demander qu'un visa de transit aéroportuaire.	Y	Y	
Obligatoire si salarié(e) ou profession indépendante	Formulaire cerfa-n15619*01 Le demandeur peut télécharger et remplir le formulaire en cliquant « Liens et téléchargements ».	Y	Y	
	Contrat de travail ou Lettre de mission (précisant les conditions de rémunérations ainsi que les fonctions exercées)	Y		Y
	Preuve que la fonction occupée relève d'un emploi d'encadrement ou d'expertise	Y	Y	
	Preuve que le salarié détaché retournera dans son pays ou dans un pays tiers à l'issue de sa mission	Y	Y	
	Justificatifs de ressources d'appliquant et sa famille accompagnante (conjoint et enfants mineurs)	Y		
	Preuve d'une ancienneté dans le groupe employeur supérieure à trois mois	Y		
	Extrait à jour du K-bis de l'entreprise au sein de laquelle la mission est effectuée	Y		
	Attestation de versement des cotisations et contributions sociales de l'entité d'accueil établie en France	Y		
	Justificatifs d'une ancienneté professionnelle d'au moins six mois	Y	Y	

LISTE DES DOCUMENTS

Notes	Documents	O	C	T
	<p>Passeport</p> <p>Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 3 mois au-delà de la date d'expiration du visa sollicité. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Le passeport doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p> <p>Photocopie des 5 premières pages contenant les informations, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.</p>	Y	Y	
<p>2 documents obligatoires en cas d'un dépôt par un représentant</p> <p>Les demandeurs (≥12 ans lors du dépôt de la demande de visa) doivent se présenter au centre des visas TLScontact afin de soumettre les données biométriques pour toutes nouvelles demandes de visa long séjour ou pour se rendre dans les DROM-CTOM, même si les demandeurs ont déjà soumis ces données lors d'une demande de visa précédente. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p>				
	<p>Lettre de procuration pour la demande de visa /le retrait du passeport</p> <p>Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne. Cliquez ici pour télécharger le modèle.</p> <p>Important:</p> <ol style="list-style-type: none"> La signature figurant sur la lettre de procuration doit être identique à celle figurant sur le passeport du demandeur et sur le formulaire Schengen. La lettre de procuration doit être remplie entièrement, aucune correction ultérieure n'est autorisée. La lettre est nominative et individuelle. Le représentant doit présenter une lettre unique pour chaque demande. Pour les demandeurs mineurs âgés de moins de 18 ans: La lettre de procuration doit être signée par un parent ou un tuteur légal. Un adulte peut être autorisé d'accompagner le mineur lors du dépôt du dossier et la prise d'empreintes (autorisation sur papier libre avec photocopie des passeports des parents). <p>Veuillez noter que:</p> <p>(1) La procuration doit être impérativement signée par un tuteur légal. La personne déléguée n'est pas autorisée à la signer.</p> <p>(2) La comparution personnelle n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.</p> <p>La lettre de procuration n'est pas exigée si un parent dépose le dossier de son enfant mineur, néanmoins il doit fournir les justificatifs prouvant le lien de filiation avec l'enfant.</p>	Y		
	<p>Carte d'identité ou passeport du représentant</p> <p>Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne.</p>	Y	Y	



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE
LISTE DES DOCUMENTS



Membre de famille Salarié détaché ICT - Epoux (Epouse)

O = Document original

C = Photocopie

T = Traduction

Y = Obligatoire

Notes	Documents	O	C	T
	<p>Une photo d'identité, récente et aux normes</p> <p>En couleur, 3.5 cm x 4.5 cm sur fond blanc uni, prises dans les 6 mois passés. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p> <p>Cabine automatique de photo est disponible au centre. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique Services à valeur ajoutée.</p>	Y		
	<p>Formulaire de demande de visa long séjour</p> <p>Le demandeur peut télécharger et remplir le formulaire en cliquant « Liens et téléchargements ».</p>	Y		
Obligatoire si non-détenteur d'un passeport chinois	<p>Permis de résidence chinois</p> <p>Un demandeur étranger doit être titulaire d'un Permis de résidence chinoise d'une durée de validité de 6 mois ou plus ou un permis de résidence permanente. Le titulaire d'un visa chinois à une seule entrée ou à entrées multiples n'est autorisé à demander qu'un visa de transit aéroportuaire.</p>	Y	Y	
	<p>Traduction authentifiée (en français ou anglais) originale du certificat de mariage avec la légalisation du MFA chinois ou de l'Autorité consulaire chinoise à l'étranger ou par Waiban</p> <p>Etranger résidant en Chine : Traduction authentifiée (en français ou anglais) originale du certificat de mariage avec la légalisation par l'Ambassade/le Consulat de votre pays en Chine ou de l'Autorité consulaire française</p> <p>Pour les demandes individuelles de long séjours déposées au centre à Shanghai, Hangzhou et Nanjing (non ADS demandeurs): Tous les actes notariés légalisés par le Waiban de Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui seront envoyés directement par le Waiban au Consulat Général de France à Shanghai. Seul le reçu délivré par le Waiban sera accepté. Les actes originaux et photocopies ne seront pas recevables.</p> <p>Les actes notariés légalisés par les waiban en dehors des régions mentionnés ci-dessus (Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui) peuvent être soumis.</p> <p>Attention: veuillez noter que tous les actes notariés légalisés originaux soumis ne sont pas restitués.</p>	Y	Y	
	Copie du contrat de travail du conjoint		Y	
	<p>Passeport</p> <p>Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 15 mois après la date de départ du pays d'origine. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages vierges portant la</p>	Y	Y	



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE
LISTE DES DOCUMENTS



mention "visa" afin d'y apposer un visa. Le passeport doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.				
Photocopie des 5 premières pages contenant les informations, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.				

Membre de famille Salarié détaché ICT - Enfant

O = Document original

C = Photocopie

T= Traduction

Notes	Documents	O	C	T
	<p>Une photo d'identité, récente et aux normes</p> <p>En couleur, 3.5 cm x 4.5 cm sur fond blanc uni, prises dans les 6 mois passés. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p> <p>Cabine automatique de photo est disponible au centre. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique Services à valeur ajoutée.</p>			
	<p>Formulaire de demande de visa long séjour</p> <p>Le demandeur peut télécharger et remplir le formulaire en cliquant « Liens et téléchargements ».</p>	Y		
Obligatoire si non-détenteur d'un passeport chinois	<p>Permis de résidence chinois</p> <p>Un demandeur étranger doit être titulaire d'un Permis de résidence chinoise d'une durée de validité de 6 mois ou plus ou un permis de résidence permanente. Le titulaire d'un visa chinois à une seule entrée ou à entrées multiples n'est autorisé à demander qu'un visa de transit aéroportuaire.</p>	Y	Y	
Obligatoire si mineur (<18 ans)	<p>Traduction authentifiée (en français ou anglais) originale de l'acte de naissance ou du certificat prouvant la filiation avec la légalisation du MFA chinois ou de l'Autorité consulaire chinoise à l'étranger.</p> <p>Etranger résidant en Chine : Traduction authentifiée (en français ou anglais) originale de l'acte de naissance ou du certificat prouvant la filiation avec légalisation par l'Ambassade/le Consulat de votre pays en Chine.</p> <p>Pour les demandes individuelles de long séjours déposées au centre à Shanghai, Hangzhou et Nanjing (non ADS demandeurs): Tous les actes notariés légalisés par le Waiban de Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui seront envoyés directement par le Waiban au Consulat Général de France à Shanghai. Seul le reçu délivré par le Waiban sera accepté. Les actes originaux et photocopies ne seront pas recevables.</p> <p>Les actes notariés légalisés par les waiban en dehors des régions mentionnés ci-dessus (Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui) peuvent être soumis.</p> <p>Attention: veuillez noter que tous les actes notariés légalisés originaux soumis ne sont pas restitués.</p>	Y	Y	



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE



LISTE DES DOCUMENTS

<p>Obligatoire si mineur (< 18 ans) et le mineur voyage seul ou n'est accompagné que d'un selu de ses parents ou que avec une personne tierce</p>	<p>Acte notarié de délégation d'autorité parentale légalisé par le Ministère des Affaires Etrangères chinois ou par l'Ambassade de Chine, original contenant la traduction</p> <p>Etranger résidant en Chine : Acte notarié de délégation d'autorité parentale légalisé par l'Ambassade/le Consulat de votre pays en Chine, original contenant la traduction</p> <p>Ce document doit contenir la signature des parents et doit désigner la personne en charge du mineur dans l'espace Schengen. Obligatoire si l'enfant voyage seul ou n'est accompagné que d'un seul de ses parents.</p> <p>Ce document n'est pas obligatoire si les demandes de visas des deux parents et celle de l'enfant ont été déposées au même moment</p> <p>Pour les demandes individuelles de long séjours déposées au centre à Shanghai, Hangzhou et Nanjing (non ADS demandeurs): Tous les actes notariés légalisés par le Waiban de Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui seront envoyés directement par le Waiban au Consulat Général de France à Shanghai. Seul le reçu délivré par le Waiban sera accepté. Les actes originaux et photocopies ne seront pas recevables.</p> <p>Les actes notariés légalisés par les waiban en dehors des régions mentionnés ci-dessus (Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui) peuvent être soumis.</p> <p>Attention: veuillez noter que tous les actes notariés légalisés originaux soumis ne sont pas restitués.</p>	<p>Y</p>	<p>Y</p>	
<p>Obligatoire si mineur et parents divorcés</p>	<p>Traduction authentifiée (en français ou anglais) du jugement de divorce mentionnant la garde de l'enfant avec double légalisation du MFA chinois ou de l'Autorité consulaire française</p> <p>Etranger résidant en Chine : Traduction authentifiée (en français ou anglais) du jugement de divorce mentionnant la garde de l'enfant avec légalisation de l'Ambassade/le Consulat de votre pays en Chine.</p> <p>Pour les demandes individuelles de long séjours déposées au centre à Shanghai, Hangzhou et Nanjing (non ADS demandeurs): Tous les actes notariés légalisés par le Waiban de Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui seront envoyés directement par le Waiban au Consulat Général de France à Shanghai. Seul le reçu délivré par le Waiban sera accepté. Les actes originaux et photocopies ne seront pas recevables.</p> <p>Les actes notariés légalisés par les waiban en dehors des régions mentionnés ci-dessus (Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui) peuvent être soumis.</p> <p>Attention: veuillez noter que tous les actes notariés légalisés originaux soumis ne sont pas restitués.</p>		<p>Y</p>	
	<p>Copie du contrat de travail du parent</p>		<p>Y</p>	
	<p>Passeport</p> <p>Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 3 mois au-delà de la date d'expiration du visa sollicité. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Le passeport doit avoir été délivré il</p>	<p>Y</p>	<p>Y</p>	



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE
LISTE DES DOCUMENTS



	<p>y a moins de 10 ans. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p> <p>Photocopie des 5 premières pages contenant les informations, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.</p>			
--	--	--	--	--